

21 septembre 2023

Monsieur Emmanuel Macron,  
Président de la République Française  
Palais de l'Élysée  
55 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré  
Paris - 75008

Monsieur le Président,

Vous avez annoncé il y a 18 mois votre décision de relancer la filière nucléaire avec la construction de nouvelles unités de production d'électricité. Nous soutenons fermement cette orientation, favorable à une réindustrialisation de notre pays et à la défense de sa compétitivité, dans le respect de nos objectifs climatiques. C'est un choix qui affirme la souveraineté de la France et son indépendance énergétique.

Cependant, la Commission européenne s'oppose systématiquement à l'énergie nucléaire malgré ses performances climatiques et environnementales dans l'ensemble sa réglementation, avec l'appui de certains États membres. Cette position est contraire à la lettre et à l'esprit des traités européens. Le traité Euratom fait en effet obligation à la Communauté et aux États membres de « *faciliter les investissements et assurer, notamment en encourageant les initiatives des entreprises, la réalisation des installations fondamentales nécessaires au développement de l'énergie nucléaire dans la Communauté* ». La Traité de Lisbonne, quant à lui, confirme le principe de subsidiarité, et confie à chaque État membre le libre choix des technologies à retenir pour la production d'électricité.

Les violations répétées des traités aux dépens de l'énergie nucléaire nuisent gravement aux intérêts de la France. Or le droit européen réserve aux États membres le droit de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) en cas de non-respect de ces traités. La France n'ayant pas fait valoir ses droits devant cette instance, PNC-France (Association de défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat) et 6 autres associations et ONG européennes ont jugé indispensable de demander au Président de la CJUE l'autorisation de déposer un mémoire complémentaire dans le cadre de l'action intentée par l'Autriche, soutenue par Greenpeace, attaquant l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie. Mais la CJUE, compétente pour les recours déposés par les Etats, n'offre aux personnes physiques et aux personnes morales que des possibilités d'accès très limitées et notre demande sera très probablement rejetée.

Devant l'importance et l'urgence des enjeux, j'ai l'honneur de vous appeler solennellement à engager une action au nom de la République française auprès de la CJUE. Le harcèlement qui vise le nucléaire français et ses intérêts à Bruxelles et à Strasbourg doit impérativement cesser, même au prix d'une crise diplomatique avec nos partenaires.

Notre cause est juste pour la France, pour l'Europe et pour le climat, elle mérite à l'évidence d'être défendue. L'avenir de l'Europe est compromis par ces dérives, il repose d'abord sur le respect des traités.

Je vous remercie, Monsieur le Président de la République, de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et je vous prie de croire en l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer



Président PNC-France